



Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

* * * * *

L'an deux mille dix neuf, le onze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire

Daniel VILLATTE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Daniel ROURE, Arlette PASCAUD, Patrick DUBOIS, Colette KOEBERLE, Dominique DEVERNOIS, Nicole POINSOT, Fouad SARI, Marieme GADIO¹, Mathilde KTOURZA, Adjointes.

Elisabeth LEGRADE, Marie-Louise TRONVILLE, Alain GALLET, Gabin ABENA, Fernando PEREIRA, Alain MIEHAKANDA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Bachir CHEKINI, Leila SAÏD, Fanny KARANI, Geneviève MORIN², Jean-Luc TOUITOU, Danielle PASSARRIEU³, Jacques STOUVENEL, Nelly VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Pascal LU par Patrick DUBOIS
Faryd SMAALI par Colette KOEBERLE.

EXCUSÉS : Didier HOELTGEN
Benhenni HENNI
Joëlle SURAT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAID est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

.../...

¹ Arrivée à 19 h30

² Arrivée à 19 h 10

³ Arrivée à 19 h 10

19.080 Parc automobile communal - Signature de conventions de location longue durée avec la société ARVAL

D É C I D E :

- Article 1.- DE RETIRER la décision n° 19.032 en date du 16 février 2019.
- Article 2.- D'ACCEPTER la proposition de la société ARVAL, sise 300 allée des Hêtres – 69578 Limonest Cedex.
- Article 3.- DE SIGNER les contrats de location longue durée pour deux véhicules pour un montant mensuel de 469,32 € TTC pour le premier véhicule et un montant mensuel de 599,10 € TTC pour le second véhicule.
- Article 4.- DE PRECISER que chaque contrat est conclu pour une durée de 25 mois à compter de leur notification.
- Article 5.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.081 Évènementiel - Signature d'un contrat de location avec la Société individuelle « Carrousel des P'tits Anges »

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER un contrat pour la location d'un manège pour enfants de type Carrousel 12 places (inclus personnel/Montage/Démontage) dans le cadre des animations (brocante...) sur le site du Lac (Place Marx Dormoy à Vigneux/Seine), avec la société individuelle « Carrousel des P'tits Anges », **le 6 avril 2019 de 11H00 à 18H00** (6 H de prestation/jour + 1H de pause repas), Place Marx Dormoy - 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 000,00 euros HT (Mille Euros), soit 1 200,00 euros TTC (Mille Deux Cent Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.082 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association BREDDA

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'association BREDDA, 34 rue des Sillions, 94440 Marolles-en-Brie pour animer des ateliers de jardinage trois mercredis du deuxième trimestre 2019 de 14h00 à 17h00 au centre social pour un public familial de 12 personnes maximum par atelier.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 300 euros TTC (trois cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.083 Évènementiel -Signature d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure (DPS- PE) avec l'Association « UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS 91 »

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure (DPS-PE) avec l'Association « UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS 91 » sise 9 bis route de Corbeil – Bât C – 91360 Villemoisson-sur-Orge, le 13 juillet 2019 de 20H00 à 2H00, dans le cadre de l'organisation de la Fête Nationale, sur le site du Centre Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 750,00 euros TTC (Sept Cent Cinquante Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.084 Évènementiel -Signature d'un contrat de tir pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique et symphonique sur le site du lac Montalbot avec la SARL EURODROP

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de tir pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique et symphonique avec la SARL EURODROP susvisée, le 13 juillet 2019, à partir de 23H00, sur le site du lac Montalbot, rue de la Station, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 13 250,00 euros HT (Treize Mille Deux Cent Cinquante euros), soit 15 900,00 euros TTC (Quinze Mille Neuf Cent Euros), sur le budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.085 Culture - Signature d'un avenant avec la SARL « 20H40 PRODUCTIONS »

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un avenant avec la SARL « 20H40 PRODUCTIONS » sise 58 rue Brûle Maison – 59000 Lille, ayant pour objet le report de la représentation du spectacle « Ma grand-mère vous adore », de et avec Raphaël Mezrahi, initialement prévue le 15 mars 2019 au vendredi 27 septembre 2019 à 20H30, Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, du nouveau montant de 6500,00 euros HT, soit 6857,50 € TTC (Six Mille Huit Cent Cinquante Sept Euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.086 Décision de représentation en justice dans une procédure opposant la commune à Madame Sorina ZARAFU, Madame Ionica Nuta BERNEANU, Monsieur Silvestru ZARAFU, Monsieur Gabriel ZARAFU, Monsieur Ion CALDARARU

D É C I D E :

Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse de référé-suspension, engagée par Madame Sorina ZARAFU, Madame Ionica Nuta BERNEANU, Monsieur Silvestru ZARAFU, Monsieur Gabriel ZARAFU, Monsieur Ion CALDARARU.

Article 2.- DE PRECISER que les frais engagés au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative seront imputés au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.087 Décision de représentation en justice dans une procédure en annulation opposant la commune à Monsieur Ion CALDARARU, avec intervention volontaire d'autres requérants

D É C I D E :

Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse en annulation, engagée par Madame Sorina ZARAFU, Madame Ionica Nuta BERNEANU, Monsieur Silvestru ZARAFU, Monsieur Gabriel ZARAFU, Monsieur Ion CALDARARU, ainsi que contre les deux requérants ayant souhaité intervenir et se joindre à l'action contentieuse : Monsieur Liviu GUTA et de Madame Rouana PETRE.

Article 2.- DE PRECISER que la commune conteste un tel recours puisque l'arrêté attaqué en contentieux, soit l'arrêté n°19-052 en date du 28 février 2019, et portant mise en demeure d'évacuation des terrains appartenant au Port autonome de Paris situés lieu-dit l'Île Brune sur le territoire de la commune de Vigneux-sur-Seine, est parfaitement légal, motivé, et adapté aux circonstances de cette affaire.

Article 3.- DE PRECISER que les frais engagés au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative seront imputés au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.088 Bâtiment – Travaux de sécurisation de l'immeuble inachevé et situé au 12 avenue Henri Barbusse

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER l'offre de la SARL SC COUVERTURE, située 19 Le Village, 77580 La Haute-Maison.
- Article 2.- DE PRECISER que les travaux de sécurisation de l'immeuble inachevé et situé au 12 avenue Henri Barbusse, sont d'un montant total de : 5 448,00 euros TTC, et se compose des travaux suivants :
- condamnation des ouvertures fenêtres par pose de parpaings blocs creux NF 500/150/200 scellés au ciment
 - condamnation d'une ouverture porte de garage de 10m² par pose de parpaings blocs creux NF 500/150/200 scellés au ciment sable
 - condamnation de 10m² de l'accès aux appartements par pose de parpaings blocs creux NF 500/150/200 scellés au ciment sable
 - rebouchage d'un puits de lumière par mise en place de tôles renforcées fixées au sol.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant, tout en précisant que les frais des travaux devront ensuite être remboursés par la copropriété de l'immeuble.
- Article 4.- DE PRECISER qu'un arrêté municipal va être pris concomitamment à la présente décision afin de signifier aux acheteurs des appartements de l'immeuble et à tous intéressés, que les travaux ont été pris suite à une situation de carence et de risque grave pour la sécurité publique, et que les coûts de ces travaux devront ensuite être remboursés par la copropriété de l'immeuble.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.089 Jeunesse – Signature avec la société SPACE JUMP d'une convention d'achat de billets

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE une convention d'ouverture et de fonctionnement de compte pour l'achat de billetteries pour des activités ludiques, auprès de la société SPACE JUMP, situé 25 Rue Clément Ader, 91700 Fleury-Mérogis.
- Article 2.- DE PRECISER que le montant de commande au titre de la présente convention est de :
- Au minimum de : 9 billets
 - Au maximum de : 54 billets
- et que cette convention prend effet à compter de sa date de signature et est conclue pour une durée d'un an.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.090 Évènementiel - Signature d'un contrat de location de jeux et de diverses animations à destination des enfants avec la Société DYNAMIC LAND, dans le cadre de l'arbre de Noël des enfants du personnel

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER un contrat de location de jeux et d'animations à destination des enfants, le 14 décembre 2019 de 14H00 à 18H00, au sein du Centre Culturel Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 076,10 euros HT (Mille Soixante Seize Euros et Dix Cents), soit 1 183,97 euros TTC (Mille Cent Quatre Vingt Trois Euros et Quatre Vingt Dix Sept Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.091 Évènementiel - Signature d'un contrat de prestation de service pour la mise en place de diverses animations dans la cadre du Village de Noël (Edition 2019) avec la société DELTA SERVICES ORGANISATION

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation de service pour la mise en place de diverses animations dans le cadre du Village de Noël (Edition 2019), les 7 et 8 décembre 2019, Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende 91270 Vigneux/Seine, avec la Société Delta Services Organisation, sise 15 rue Cugnot, 75018 Paris.

Article 2.- PRECISE que les animations seront les suivantes :

Un caricaturiste (2 jours/ base 3H de prestation par jour),

Professeur Bricole (1 journée),

Un manège de type Carrousel (2 jours),

La Fête aux Enfants (1 journée),

Déambulation du Père-Noël (2 jours de 11H à 12H30 et de 14H à 18H),

Sculpture sur ballons (2 jours de 13H à 19H).

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 7 675,00 euros HT (Sept Mille Six Cent Soixante Quinze Euros), soit 8097,13 euros TTC (Huit Mille Quatre Vingt Dix Sept Euros et Treize Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.092 Évènementiel - Signature d'un contrat de prestation de service pour l'animation micro du Village de Noël (Edition 2019) avec l'entreprise Sacha Events

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation de service, dans le cadre de l'organisation du Village de Noël, les 7 et 8 décembre 2019, avec l'entreprise Sacha Events, sise 32 rue de Pontoise 95160 Montmorency, pour l'animation micro (interactivité avec le public, mise en avant des commerçants, animations...), au sein du Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende – 91270 Vigneux-sur-Seine, de 11H00 à 20h00 (19H00 le dimanche).

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 900,00 TTC (Neuf Cent Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.093 Mission d'assistance conseil architecture - urbanisme - Signature d'un contrat avec l'entreprise FORTIER-DURAND Architecture & Urbanisme

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition de l'entreprise FORTIER-DURAND Architecture & Urbanisme – 10 rue Waldeck Rochet, Bâtiment 521 – 93300 AUBERVILLIERS, pour une mission d'assistance conseil en architecture et urbanisme.

Article 2.- PRECISE que la mission est d'une durée de 3 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant s'élevant à 9 880 € HT, soit 11 856 € TTC, à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.094 Modification apportée à la régie d'avances pour les activités du Centre social de la Croix Blanche – l'Amandier

D E C I D E :

Article 1.- La régie d'avances du Centre social est autorisée à payer les dépenses suivantes : prestations de services, transports, droits d'entrée, petites fourniture et alimentation, le remboursement des frais de restauration et de transport des intervenants bénévoles dans la limite des seuils fixés dans la convention.

Article 2.- Les dépenses désignées à l'article 1 sont payées en numéraire exclusivement.

Article 3.- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500€.

Article 4.- Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.095 MAPA 713 – Mission de contrôle technique pour la construction et l'extension du gymnase Maurice Baquet

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de prestation de contrôle technique pour la construction et l'extension du gymnase Maurice Baquet avec la société RISK CONTROL SAS située 38 rue de Villiers 92300 Levallois-Perret.

Article 2.- DE PRECISER que le montant du marché est de 24 144 € ttc pour toute la durée de la mission, soit une durée prévisionnelle de quinze mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2019.

19.096 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec le CNFPT

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation avec le CNFPT 80 rue de Reuilly 75012 Paris pour une séance d'entraînement au tir pour deux agents, d'un montant de 123 euros par agent, les 27 et 28 mai 2019.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 246 euros TTC au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.097 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine de la formation professionnelle continue avec AD PEP 91

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation avec l'organisme de formation AD PEP 91, 16 rue de Champagne 91050 LISSES pour deux agents du service Jeunesse sur les thèmes suivants : « Atelier philo », « Cartes mentales », « les valeurs de la République », « Utiliser le numérique dans un groupe CLAS », « Concevoir une activité d'éducation à l'environnement ».

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 270 euros (deux cent soixante-dix euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.098 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'organisme CIRIL

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation pour trois agents, avec l'organisme CIRIL 49 avenue Albert Einstein 69603 Villeurbanne Cedex pour une formation « élections » organisée le 7 mai 2019 au sein de la commune.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant total de 1350 euros TTC (mille trois cent cinquante euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.099 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine de la formation professionnelle continue avec le Comité Départemental des Secouristes Français -Croix Blanche de l'Essonne

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne, chez Mr HENRY Walter, 14 rue des Eteules 91540 MENNECY sur le thème « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » pour organiser une journée de formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques au niveau 1) les 11 et 12 Avril 2019, pour dix agents de la commune.

Article 2.- Dit que la dépense d'un montant de 610 euros TTC (Six Cent Dix Euros), est imputée au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.100 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'organisme de formation UFCV

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation avec la société UFCV, 10 Quai de la Charente 75019 Paris pour un BAFD perfectionnement (brevet d'aptitude à la fonction de directeur) du 13 au 18 mai 2019, pour deux agents de la commune.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant total de 780 euros TTC (sept cent quatre vingt euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.101 Évènementiel - Signature d'un contrat de location de structures gonflables et d'animations de loisirs avec la Société DYNAMIC LAND dans le cadre du forum associatif

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de location de structures gonflables et d'animations de loisirs (total : 7) en plein air et en accès libre, le 7 septembre 2019 de 10H00 à 19H00, extérieur du Centre Culturel Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4632,15 euros HT (Quatre Mille Six Cent Trente Deux Euros et Quinze Cents), soit 5095,37 euros TTC (Cinq Mille Quatre Vingt Quinze Euros et Trente Sept Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.102 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'entreprise Létrémo

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'entreprise Létrémo, 50 rue du Tremblay, 77710 VILLEMARÉCHAL pour animer une après-midi découverte du jeu « Létrémo la magie des mots » pendant les vacances de printemps en mai 2019 pour un public familial dès 8 ans (12 personnes).

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 150 euros TTC (cent cinquante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.103 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec ZD CREATIONS

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER une convention avec ZD CREATIONS, 61 rue George Sand, 91270 Vigneux-sur-Seine pour l'animation d'ateliers de créations « Fait-maison » (10 personnes par atelier) les 17 avril 2019, 22 mai 2019, 5 et 19 juin 2019.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 580 euros TTC (cinq cents quatre-vingt euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.104 Enfance – Signature d’une convention avec l’association NOS MAINS POUR S’ENTENDRE.

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l’association NOS MAINS POUR S’ENTENDRE, sise 5 rue Corneille 91270 Vigneux-sur-Seine pour la mise en place d’ateliers de sensibilisation à la langue des signes française et au handicap invisible, qui seront proposés aux enfants scolarisés dans la commune.

Article 2.- DE PRECISER que chaque atelier est d’une durée de deux heures et est encadré par deux animateurs (un entendant(e) et un sourd(e)).

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant, d’un montant de 100 € par atelier au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.105 Ressources Humaines - Signature d’une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l’Institut National de Formation et d’Application (INFA)

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation pour un agent de la commune avec l’Institut National de Formation et d’Application (INFA) sis au 5/9 rue Anquetil 94130 NOGENT-SUR-MARNE sur le thème « MASTER 2 Direction des politiques jeunesse d’animation et des dispositifs d’insertion-Mention : Intervention et développement social » du 14 Octobre 2019 au 19 Juin 2020.

Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant, d’un montant de 4 966 euros TTC (quatre mille neuf cent soixante-six euros) au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.106 Évènementiel - Signature d’un contrat de prestation de service pour la tenue d’un atelier de maquillage pour enfants, dans le cadre du Village de Noël (Edition 2019), avec l’entreprise ALEX’KIDS

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation de service pour l’animation d’un atelier de maquillage pour enfants, dans le cadre du Village de Noël 2019, avec l’entreprise ALEX’KIDS, représentée par Alexia DURIN, sise 4 Square des Fourneaux 72400 LA FERTE BERNARD, les 7 et 8 décembre 2019 de 14H00 à 18H00, Parc du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant, d’un montant total de 600,00 euros TTC (Six Cent Euros), au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.107 Informatique – Signature d’un contrat de maintenance de plusieurs logiciels avec la société CIRIL

D É C I D E :

Article 1.- D’ABROGER la décision n° 19.023 en date du 1^{er} février 2019.

Article 2.- D’ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance avec la Société CIRIL située 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 à 69603 VILLEURBANNE Cedex.

Article 3.- DE PRECISER que ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2019 jusqu’au 31 décembre 2019 et est reconduit par période d’un an dans la limite de quatre fois, soit jusqu’au 31 décembre 2021.

Article 4.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant de 23 172,36 € au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mars 2019.

19.108 MAPA 714 – Prestations intellectuelles en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vigneux-sur-Seine

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de prestations intellectuelles en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vigneux-sur-Seine avec la société VIDAL CONSULTANT située 8 rue Borromée 75015 PARIS,
- Article 2.- PRECISE que le montant global du marché est de 47 00.00 euros H.T. soit 56 400.00 euros € ttc pour toute la durée de la mission, étant précisé que les prix des tranches sont les suivants :
- Tranche ferme : révision du Plan Local d'Urbanisme : 41 700.00 euros H.T. soit 50 040.00 euros T.T.C.
 - Tranche conditionnelle : Élaboration de l'étude environnementale : 5 300.00 euros H.T. soit 6 360.00 euros T.T.C.
- Article 3.- PRECISE que la tranche conditionnelle sera affermie par le pouvoir adjudicateur sous la forme d'un courrier recommandé, dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de notification du marché, à condition que les services préfectoraux demandent une évaluation environnementale.
- Article 4.- DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 27 mars 2019.

19.110 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'organisme Blue Up Formation

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'organisme de formation Blue Up Formation 3 rue de la République 94360 Bry-sur-Marne, pour une certification DESJEPS du 4 avril 2019 au 31 mars 2020, pour un agent communal.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 230,40 euros TTC (mille deux cent trente euros et quarante centimes) au budget de l'exercice 2019.
- Vigneux-sur-Seine, le 1^{er} avril 2019.

19.111 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec le Cinéma Le Cyrano

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER une convention avec le Cinéma Le Cyrano, 114 avenue de la République, 91230 MONTGERON pour l'achat de 25 places.
- Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 75 euros TTC (soixante-quinze euros) au budget de l'exercice en cours.
- Vigneux-sur-Seine, le 1^{er} avril 2019.

19.112 Centre social l'Amandier – Fête du jeu -Signature d'une convention avec B2F Animations

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER une convention avec B2F Animations, 4 allée Arletty, 35 135 CHANTEPIE pour la mise à disposition d'une animation d'un mur d'escalade gonflable et d'une animation d'un parcours de skates électriques, le samedi 25 mai 2019, dans le jardin du centre social.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 1 075.20 euros TTC (mille soixante-quinze euros et vingt centimes) au budget de l'exercice en cours.
- Vigneux-sur-Seine, le 1^{er} avril 2019.

19.113 Centre social - Signature d'une convention avec ZÖÖM HOME DECO

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER une convention avec ZÖÖM HOME DECO représentée par Agnès BOURROUX, 127 avenue de la République, 91 30 Montgeron pour animer trois ateliers créatifs parents enfants, les 10 et 24 avril, 15 mai et 12 juin 2019 de 14h00 à 16h00 pour 10 personnes, dans les locaux du centre social l'Amandier.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 800 euros TTC (huit cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 1^{er} avril 2019.

19.115 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'UCPA

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER une convention avec la société UCPA, sise 2 rue du professeur Zimmermann 69007 Lyon, pour la formation d'un agent communal à un BAFD perfectionnement (brevet d'aptitude à la fonction de directeur), qui se déroulera du 1er au 09 Juin 2019.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 420 euros TTC (quatre cent vingt euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 4 avril 2019.

19.116 Sports – Signature d'une convention avec les Archers de Draveil –Sénart Val de Seine dans le cadre de l'Académie des Sports

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition de partenariat avec l'association les Archers de Draveil – Sénart Val de Seine, sise 44 rue Charles Mory – 91210 Draveil, pour la mise en place d'un stage du 24 au 26 avril 2019.

Article 2.- DE PRECISER que ce stage sera proposé aux enfants fréquentant l'Académie des Sports de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 80.00 € pour 12 participants (de 8 à 14 ans) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 avril 2019.

19.117 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association BREDDA

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER une convention avec l'association BREDDA, 34 rue des Sillions, 94 440 Marolles-en-Brie pour mettre en place des ateliers d'animations au jardin botanique Guy de la Brosse du 17 avril au 26 juin 2019, tous les mercredis de 14h00 à 17h00 (atelier reporté au vendredi en cas de jour férié).

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 1 100 euros TTC (mille cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 avril 2019.

19.118 Ressources Humaines – Signature d'un contrat avec le CNFPT dans le cadre de la formation professionnelle continue

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat avec le CNFPT 80 rue de Reuilly 75012 Paris pour une séance d'entraînement au tir pour trois agents de la police municipale, d'un montant de 60 euros par agent, le 11 Avril 2019.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 180 euros TTC (Cent quatre-vingt Euros), au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 4 avril 2019.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

19.119 Appel à projet en vue de l'aménagement de plusieurs parcelles municipales

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Jean-Luc Toutou, Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE le lancement d'un appel à projet en vue de l'aménagement de plusieurs parcelles municipales sur la commune d'Habere-Poche.

Article 2.- DECIDE que la procédure de mise en concurrence des opérateurs du présent appel à projet s'effectuera sur la base d'un avis d'appel public à la concurrence, publié dans un journal d'annonce légale.

Au vu des candidatures reçues, un cahier des charges sera adressé à chaque candidat afin que ces derniers puissent présenter leur meilleure offre de réhabilitation ou de réaménagement du site. Une présentation ainsi qu'une négociation pourront ensuite être menées. Si une, ou plusieurs offres en fonction du nombre de parcelles existantes, se révélaient conformes aux objectifs de valorisation du patrimoine de la commune, une nouvelle délibération pourra être présentée afin d'exposer ce résultat.

Article 3.- DECIDE de mandater pour assister la commune de Vigneux-sur-Seine dans la conduite de cette procédure, Maître VINCIGUERRA Notaire à Vigneux-sur-Seine.

19.120 Classement de différentes voiries au sein du domaine public communal

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE l'intégration au domaine public des voiries recensées et décrites en annexe du projet de délibération.

Article 2.- PRECISE que les dépenses éventuelles en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

19.121 Signature de la convention de mise à disposition du parvis de l'avenue Robert Lakota pour la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)

Par 29 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Pascal Lu, en raison de ses fonctions au sein de la Maison de santé pluri-professionnelle, ne prend pas part au vote.

Article 1.- APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation à titre gratuit du parvis de l'avenue Robert Lakota avec la société SOPIC afin de permettre dans les meilleurs délais l'aménagement de la Maison Médicale située à cette adresse.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation à titre gratuit du parvis de l'avenue Robert Lakota ainsi que tous autres documents d'urbanisme éventuels nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

19.122 Demande de réaménagement de trois garanties d'emprunt accordées à la société BATIGERE

A L'UNANIMITE,

Article 1.- APPROUVE la conclusion d'un avenant de réaménagement de trois garanties d'emprunt accordées à la société BATIGERE.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le maire à signer cet avenant de réaménagement ainsi que tous autres documents éventuels nécessaires à cette garantie.

Article 3.- PRECISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4.- PRECISE que la Commune s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5.- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la convention de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la Ville de Vigneux-sur-Seine aux garanties visées à l'article 1er.

19.123 ZAC de la Croix Blanche – Désaffectation et déclassement d'emprises situées sur les parcelles cadastrées AT n°172, AT n°185 et AT n°242, autour de la tour 27

Par 27 voix POUR,

5 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECLARE la désaffectation du domaine public des trois emprises suivantes :

- une emprise d'une surface d'environ 66 m² environ à détacher de la parcelle AT 242 ;
- une emprise d'une surface d'environ 838 m² à détacher de la parcelle AT 172 ;
- la parcelle AT 185 d'une surface de 37 m².

Article 2.- PRONONCE le déclassement de ces emprises.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les procédures ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la sortie de ces parcelles du domaine public.

19.124 ZAC de la Croix Blanche – Cession des emprises situées sur les parcelles cadastrées AT n°172, AT n°185, AT 242 – autour de la Tour 27.

Par 27 voix POUR,

5 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le maire à céder à la compagnie de Phalsbourg dont le siège social est situé au 22 Place Vendôme 75001 Paris, moyennant le prix d'un euro symbolique, les trois emprises suivantes :

- une emprise d'une surface d'environ 66 m² environ à détacher de la parcelle AT 242 ;
- une emprise d'une surface d'environ 838 m² à détacher de la parcelle AT 172 ;
- la parcelle AT 185 d'une surface de 37 m².

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

19.125 Patrimoine communal – Conclusion d'un avenant de prolongation d'un contrat de bail emphytéotique sur une propriété communale

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- AUTORISE la conclusion d'un avenant de prolongation du bail emphytéotique conclu avec la SA HLM LES RESIDENCES et relatif aux logements de la Résidence pour Personnes Âgées située rue Gaston Grinbaum,

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute procédure et à signer tout acte nécessaire à cet avenant.

19.126 Gouvernance territoriale : instauration d'une Charte des Conseils de Quartier

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'instaurer sur le territoire de la Commune une Charte des Conseils de Quartier.

Article 2.- PRECISE que la Charte des Conseils de Quartier est jointe en annexe.

19.127 Création du Conseil Municipal des Enfants et approbation de la Charte

A L'UNANIMITE,

Article 1.- DECIDE la création du Conseil municipal des enfants sur la commune de Vigneux-sur-Seine à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Article 2.- APPROUVE la charte du Conseil Municipal des Enfants, telle qu'annexée à la présente délibération.

19.128 Contribution fiscalisée du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

A L'UNANIMITE,

Article 1.- PREND ACTE de la contribution fiscalisée perçue par le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE) d'un montant de 1 206 242,18 € pour l'exercice 2019.

19.129 Budget Ville – Vote d'une autorisation de programme et crédits de paiement – Travaux de construction et d'extension du gymnase M. Baquet

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1. - DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées ci-dessous :

| N°AP | Intitulé | AP | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 |
|--------|--|-----------|---------|-----------|---------|
| AP1901 | Travaux de construction et d'extension du Gymnase Baquet | 4 200 000 | 840 000 | 2 500 000 | 860 000 |
| | Financement prévisionnel : | | | | |
| | . Autofinancement : | 500 000 | | | |
| | . FCTVA : | 688 968 | | | |
| | . Subvention d'équipement | 828 266 | | | |
| | . Emprunt | 2 182 766 | | | |

Article 2. - AUTORISE Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

19.130 Budget Ville – Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement – Travaux de réhabilitation et d'extension Ecole Marcel Pagnol

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1. - DECIDE de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessous :

| N°AP | Intitulé | AP | Réalisé 2017 | Réalisé 2018 | CP 2019 |
|------|--|-----------|--------------|--------------|--------------|
| AP1 | Travaux de réhabilitation et extension école Marcel Pagnol | 5 700 000 | 41 195,52 | 3 893 717,73 | 1 765 086,75 |
| | Financement prévisionnel : | | | | |
| | . Autofinancement : | - | | | |
| | . FCTVA : | 779 190 | | | |
| | . Subvention d'équipement | 2 757 401 | | | |
| | . Emprunt | 2 163 409 | | | |

Article 2. - AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

19.131 Fonds de concours 2018 - Modification de la programmation initiale

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- PREND ACTE de la nouvelle programmation du fonds de concours 2018 notamment le remplacement du projet « travaux de réfection de la rue George SAND » par les six opérations suivantes :

- Réfection VRD et espaces verts Parc du Gros Buisson
- Réhabilitation de 2 chaufferies et sous-station école Les Rouvres
- Réfection de la cour d'école CHEVREFEUILLES
- Réfection du rond-Point de la Médaille Militaire
- Réfection du rond-point Marx DORMOY
- Aménagement des espaces extérieurs du nouveau Relais Assistants Maternels

Article 2.- APPROUVE la nouvelle programmation du fonds de concours 2018 selon le plan de financement ci-dessous :

| PROJETS | COUT EN € HT | COUT EN € TTC | PART A CHARGE DE LA VILLE EN € HT | PART PROPOSEE AU FONDS DE CONCOURS EN € HT |
|---|----------------|----------------|-----------------------------------|--|
| Réfection VRD et espaces verts Parc du gros Buisson | 75 833 | 91 000 | 37 916 | 37 917 |
| Réhabilitation 2 chaufferies et sous-station école Les Rouvres | 233 333 | 280 000 | 116 666 | 116 667 |
| Réfection cour d'école CHEVREFEUILLES | 108 333 | 130 000 | 54 166 | 54 167 |
| Réfection rond-Point de la Médaille Militaire | 66 666 | 80 000 | 33 333 | 33 333 |
| Réfection du rond-point Marx DORMOY | 50 570 | 60 684 | 25 285 | 25 285 |
| Aménagement des espaces extérieurs du nouveau Relais Assistants Maternels | 15 000 | 18 000 | 7 500 | 7 500 |
| TOTAUX | 549 735 | 659 684 | 274 689 | 274 866 |

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant à la convention financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

19.132 Reprise par anticipation des résultats 2018 de la Commune

Par 27 voix POUR,

5 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 au compte 1068 intitulé « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 2 922 455,58 €.

Article 2.- REPREND le solde du résultat de fonctionnement 2018 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 2 415 285,47 €.

Article 3.- REPREND le solde du résultat d'investissement 2018 au compte 001 intitulé « résultat d'investissement reporté » pour un montant de – 3 472 869,27 €.

19.133 Budget Ville – Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard

3 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu.

Article 1.- DECIDE d'équilibrer le budget primitif 2019 par une imposition des contributions directes à hauteur de 14 948 963 €.

Article 2. - DECIDE de fixer les taux des impôts directs locaux à :
 - Taxe d'habitation : 19,87 %
 - Taxe foncier bâti : 17,96 %
 - Taxe foncier non bâti : 136,54 %.

19.134 Budget Ville – Vote du budget primitif pour l’année 2019

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Jean-Luc Toutou, Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1. - VOTE le budget primitif 2019 en équilibre pour la Commune, tel qu’il est présenté dans la vue d’ensemble :

| | BUDGET PRIMITIF 2019 | |
|---------------------|-----------------------------|------------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Fonctionnement | 40 584 179,83 € | 40 584 179,83 € |
| Investissement | 22 140 575,77 € | 22 140 575,77 € |
| TOTAL BUDGET | 62 724 755,60 € | 62 724 755,60 € |

Article 2. - PRECISE que le présent budget a été voté par chapitre conformément à l’article L.2312-2 du Code des Collectivités Territoriales, tant pour la section d’investissement que pour la section de fonctionnement.

19.135 Budget CMPP – Vote du budget primitif pour l’année 2019

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- VOTE le budget primitif 2019 pour le CMPP, tel qu’il est présenté, s’équilibrant ainsi qu’il suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 725 414.03 € | 6 862.59 € |
| Recettes | 725 414.03 € | 6 862.59 € |

Article 2.- PRECISE que le présent budget a été voté conformément à l’article L2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d’investissement que pour la section de fonctionnement.

19.136 Révision de la grille tarifaire pour l’accès du public aux spectacles vivants, à partir du 1^{er} septembre 2019

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE de réviser la grille tarifaire pour l’accès du public aux différents spectacles vivants ainsi qu’il suit :

| CATÉGORIES TARIFAIRES Centre Georges BRASSENS | TARIFS APPLIQUES |
|--|-----------------------------|
| Tarif plein Adulte | 20 € |
| Tarif réduit (Jeunes de 7 à 25 ans inclus, étudiants, demandeurs d’emploi, groupes de 10 personnes et +, seniors de 65 ans et + (1)) | 15 € |
| Tarif pour les spectacles portant la mention « Jeune Public » (jusqu’à 11 ans inclus) et pour adhérents auprès du Pôle Action Jeunesse (2) | 5€ |

| | |
|---|-------------------------|
| Enfants jusqu'à 6 ans inclus (3), invitations productions selon contrat de cession, invitations exceptionnelles, jeux concours | Exonéré |
| FORMULES PASS (4) Spectacles à thématique sur une durée comprise entre 2 et 4 jours consécutifs (Ex : Humour, chansons...) | TARIFS APPLIQUES |
| FORMULE PASS - 2 Spectacles/ 2 Jours | 20 € (5) |
| FORMULE PASS - 3 Spectacles/ 3 jours | 30 € (5) |
| FORMULE PASS - 4 Spectacles / 4 jours | 40 € (5) |
| PASS enfants jusqu'à 6 ans inclus (3) | Exonéré |

| | |
|--|-------------------------|
| CATÉGORIES TARIFAIRES Salle Daniel FERY | TARIFS APPLIQUES |
| Tarif unique | 10 € |
| Spectacles portant la mention « Jeune Public » (jusqu'à 11 ans inclus) (1) et adhérents auprès du Pôle Action Jeunesse (2) | 5 € |
| FORMULES PASS (4) Spectacles à thématique sur une durée de 2 jours consécutifs (Ex : Humour, chansons...) | TARIFS APPLIQUES |
| Formule PASS (4) jusqu'à 11 ans inclus - 2 spectacles / 2 jours (pour les spectacles portant la mention jeune public) | 5€ |
| Formule PASS (4) à partir de 12 ans - 2 spectacles / 2 jours | 10€ |

- (1) Tarifs accordés sur présentation des justificatifs correspondants
- (2) Jeunes justifiant d'une carte d'adhérent en cours de validité, délivrée par le Pôle Action Jeunesse, selon les conditions définies pour l'obtention de celle-ci. Tarif applicable pour l'ensemble des spectacles de la saison sur présentation de la carte d'adhérent.
- (3) Exonération pour l'ensemble des spectacles de la saison ou formules PASS, hors spectacles portant la mention jeune public
- (4) Les tarifs de la formule PASS s'appliquent uniquement pour une location complète de tous les spectacles entrant dans la thématique concernée. A défaut, le tarif conventionnel mentionné dans la présente délibération sera appliqué. Les formules PASS ne sauraient être assimilées à un quelconque abonnement.
- (5) Tarif unique

- Article 2.- PRÉCISE que la tarification se fait à l'aide de tickets de couleur distincte selon la catégorie :
- Orange pour le tarif plein de 20 € (Brassens)
 - Jaune pour le tarif réduit de 15 € (Brassens)
 - Violet pour le tarif unique de 10€ (Féry)
 - Marron pour le tarif de 5 € (Brassens)
 - Rose pour le tarif de 5€ (Féry)
 - Rouge pour le tarif exonéré (Brassens / Féry)
 - Vert pour la formule PASS 2 jours de 20 € (Brassens)
 - Bleu pour la formule PASS 3 jours de 30 € (Brassens)
 - Noir pour la formule PASS 4 jours de 40 € (Brassens)
 - Gris pour la formule PASS 2 jours pour les spectacles jeune public jusqu'à 11 ans inclus (Féry)
 - Blanc pour la formule PASS 2 jours à partir de 12 ans (Féry)
- Article 3.- PRÉCISE que les tarifs réduits pour les jeunes 7-25 ans inclus, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les jeunes inscrits auprès du PAJ, les seniors de plus de 65 ans, sont accordés sur présentation des justificatifs correspondants.
- Article 4.- PRÉCISE que les mentions suivantes figurent sur le billet ainsi que sur les billets PASS: le numéro, le tarif et sa catégorie, les numéros de licences 1 et 3.
- Article 5.- PRÉCISE que la grille tarifaire susvisée est applicable à compter du 1er septembre 2019.
- Article 6.- PRÉCISE que la présente grille des tarifs s'applique à chaque saison culturelle en l'absence de nouvelle révision des tarifs par l'assemblée délibérante.
- Article 7.- PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

19.137 Village annuel de Noël – Modification de certaines dispositions relatives à l'accueil des participants

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

- Article 1.- FIXE les tarifs d'emplacement pour les stands dans le cadre du Village annuel de Noël ainsi qu'il suit :
- 60€ pour un stand simple pour 2 jours consécutifs,
 - 40 € pour un stand simple pour une seule journée (samedi ou dimanche),
 - 120 € pour un stand double pour 2 jours consécutifs. Le stand double n'est pas accordé pour une réservation d'une seule journée.
- Article 2.- AUTORISE pour chaque édition du Village de Noël et ce à titre gratuit, la présence de participants issus (sous réserve d'une demande préalable et dans le respect des délais) :
- d'une école élémentaire de Vigneux,
 - d'une école de l'enseignement secondaire de Vigneux,
 - d'une association caritative.
- Article 3.- PRÉCISE que si une catégorie désignée ci-dessus n'avait pas candidaté, le nombre total de 3 stands serait toujours valable pour accueillir le cas échéant, une entité supplémentaire de même nature.
- Article 4.- PRÉCISE que les autres articles du règlement intérieur non modifiés par la présente délibération demeurent pleinement applicables.
- Article 5.- DIT que la recette sera affectée au budget de l'exercice correspondant.
- Article 6. - DIT que ces mesures sont applicables à partir de l'édition 2019 du Village de Noël.

19.138 Adhésion à l'Association Scientipôle Savoirs et Société alias S[Cube].

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

- Article 1.- APPROUVE l'adhésion annuelle de la commune de Vigneux-sur-Seine à l'association S[CUBE], pour un montant de 300 euros,
- Article 2.- PRÉCISE que la dépense en résultant de cette adhésion sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

19.139 Signature d'une Convention avec la C.A.F : Fonds de rééquilibrage places Micro-Crèche « Dr Gault » pour 2018

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement « fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » n° 165-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Article 2.- DIT que la Convention est conclue du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Article 3.- DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

La séance est levée à 22 h 00.

LE MAIRE

#signature#

Thomas CHAZAL.